

## Note de présentation brève et synthétique du COMPTE FINANCIER UNIQUE

2024

### Préambule

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au Compte Financier Unique (CFU) pour permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site internet de la Commune.

Dans le cadre de la modernisation et de la simplification des documents budgétaires, le Compte Financier Unique (CFU) a été instauré pour remplacer le compte administratif et le compte de gestion. Il vise à offrir une vision consolidée et plus lisible des finances de la collectivité en regroupant, au sein d'un même document, les données comptables et budgétaires.

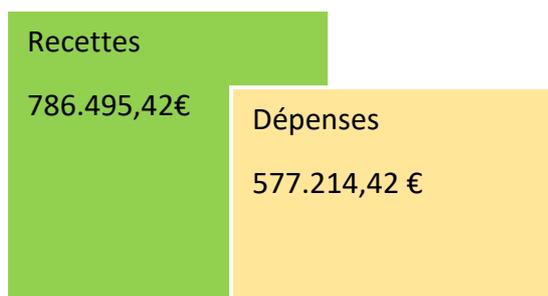
Le CFU permet ainsi d'améliorer la transparence et la fiabilité des informations financières tout en facilitant leur analyse par les élus et les citoyens.

## COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues et autorisées pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables. Le « cycle » budgétaire est le suivant : budget primitif, décision(s) modificative(s) éventuelle(s), publication du CFU.

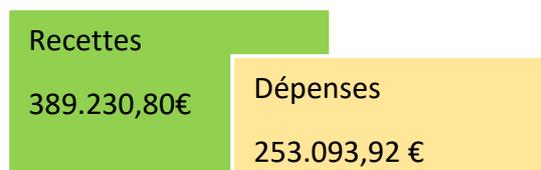
Le CFU présente les résultats de l'exécution du budget. Pour 2024, ils s'établissent comme suit (hors report de l'exercice 2023) :

### FONCTIONNEMENT



**Excédent de fonctionnement**  
**209.281,00 €**

### INVESTISSEMENT



**Excédent d'investissement**  
**136.136,88 €**

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

**Les dépenses de fonctionnement** permettent à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

**Les dépenses d'investissement** préparent l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

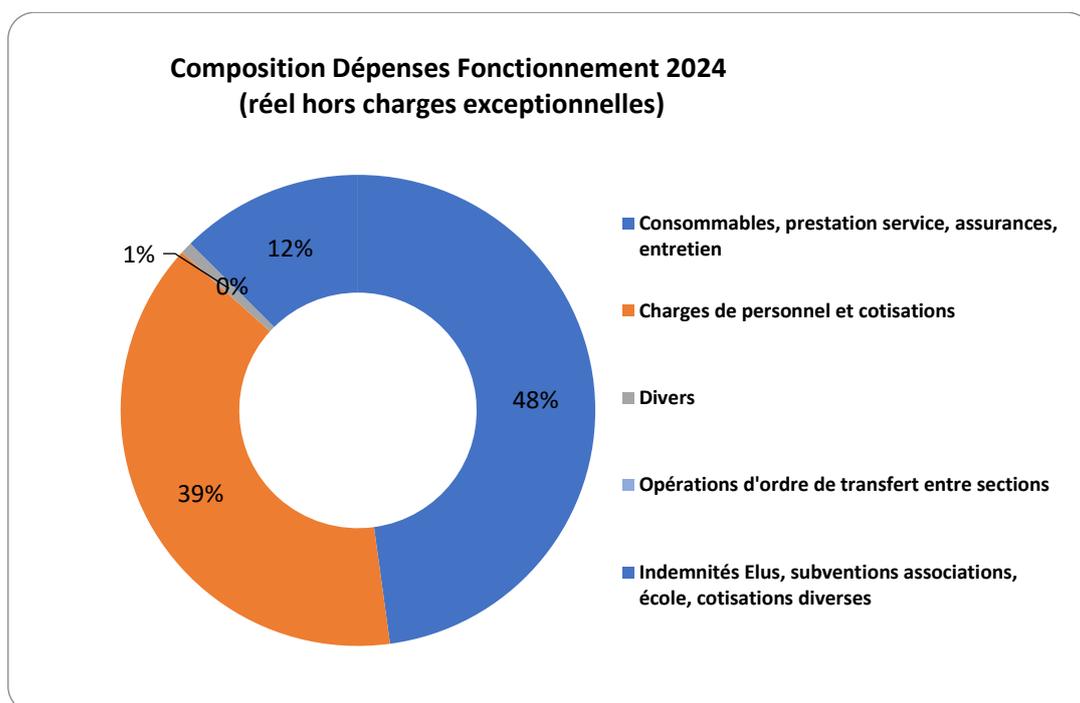
- **en dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- **en recettes** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement.

## 1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

### A. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

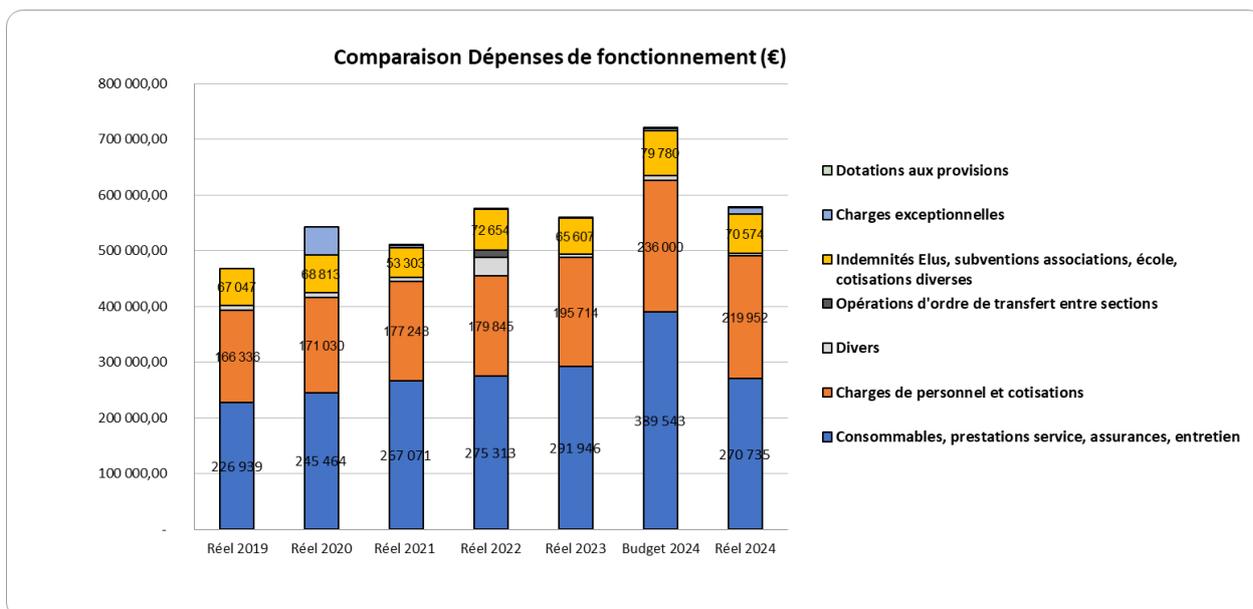
CHAPITRES BUDGETAIRES	2024 (€)	OBSERVATIONS
Charges à caractère général	270.734,85	Dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (énergie, assurances, contrats de prestation de services...)
Charges du personnel	219.951,58	Salaires et cotisations
Atténuation de produits	4.653,00	Fonds prélevés sur les communes avec des ressources importantes pour être redistribués aux communes plus défavorisées
Opérations d'ordre entre section	0,00	
Autres charges de gestion courante	70.574,09	Indemnités et cotisations des élus, subventions aux associations et syndicats intercommunaux, caisse des écoles
Charges financières	0,00	Intérêts des emprunts
Charges exceptionnelles	11.183,04	Annulation titres
Dotations aux provisions	117,86	
<b>TOTAL</b>	<b>577.214,42</b>	

Notons l'absence total d'endettement de la Commune.



L'évolution de nos dépenses de fonctionnement 2024 montre une rigueur et maîtrise des dépenses en enregistrant une quasi-stabilité des frais de gestion courante (hors dépenses exceptionnelles) entre 2024 et 2023 et ceci malgré la tendance inflationniste générale.

Les dépenses 2024 sont mêmes inférieures à celles enregistrées en 2022.



Sont en augmentation en 2024, les dépenses suivantes :

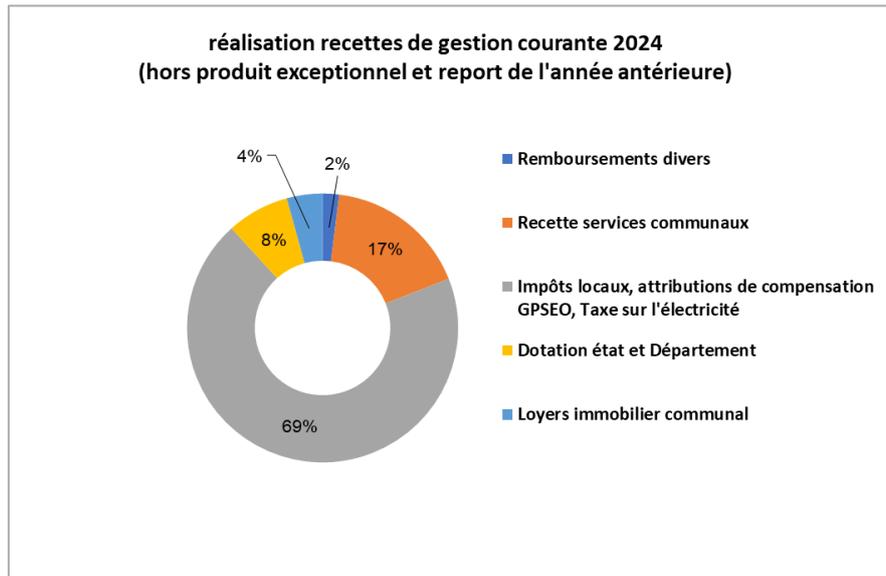
- Eau, combustibles chauffage,
- Entretien terrains et élimination des dépôts d'ordures sauvages,
- Transports scolaires,
- Frais personnel communal,
- Subvention aux associations.

On notera la baisse des dépenses suivantes :

- Prestations de service (IFAC, restauration école),
- Entretien des locaux,
- Electricité,
- Entretien véhicules.

## B. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES BUDGETAIRES	2024 (€)	OBSERVATIONS
Atténuation de charges	15.444,90	Remboursements divers (ex : arrêts maladie)
Produits des services	134.346,52	Recettes d'exploitation des services communaux (cantine, agence postale, IFAC, bibliothèque, location salle des fêtes)
Impôts et taxes	544.526,49	Recette des impôts locaux, attributions de compensation de GPS&O pour les compétences retransférées à la commune, taxe sur l'électricité
Dotations et participations	58.673,17	Dotations versées par l'Etat et droits de mutation
Autres produits de gestion courante	33.498,98	Loyers de l'immobilier communal
Produits financiers	5,36	
Produits exceptionnels		Recettes exceptionnelles diverses
Reprises sur provisions		
<b>TOTAL</b>	<b>786.495,42</b>	

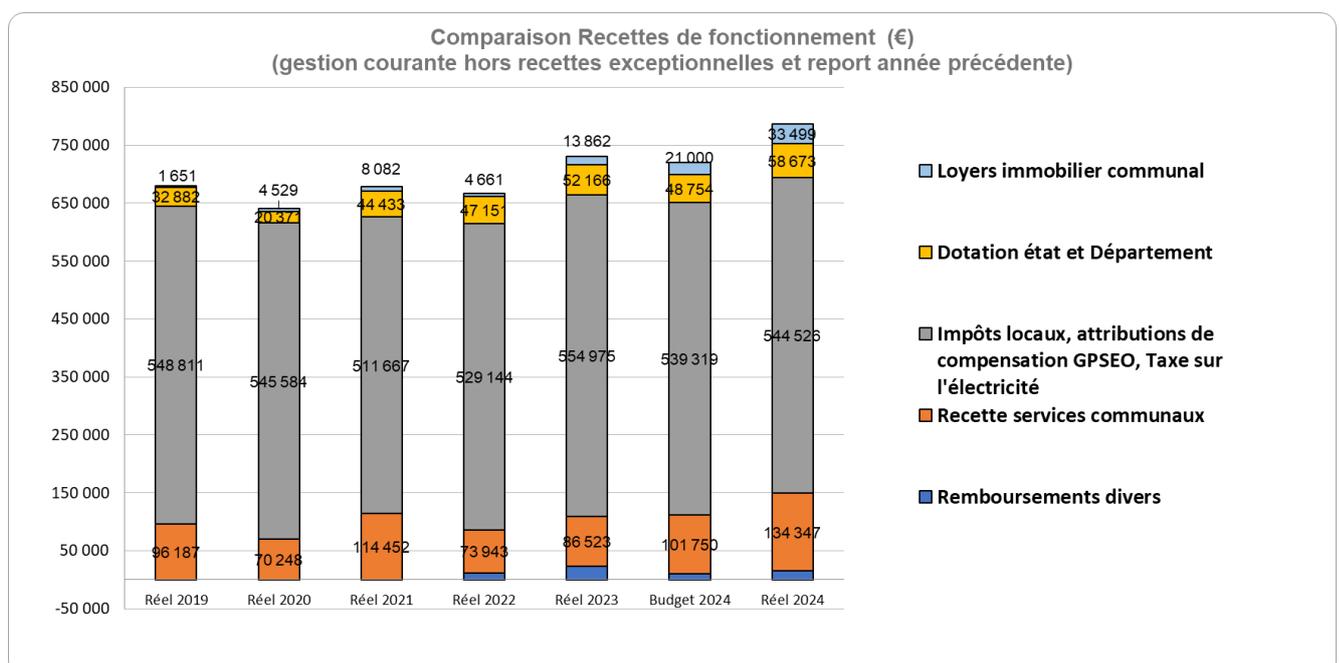


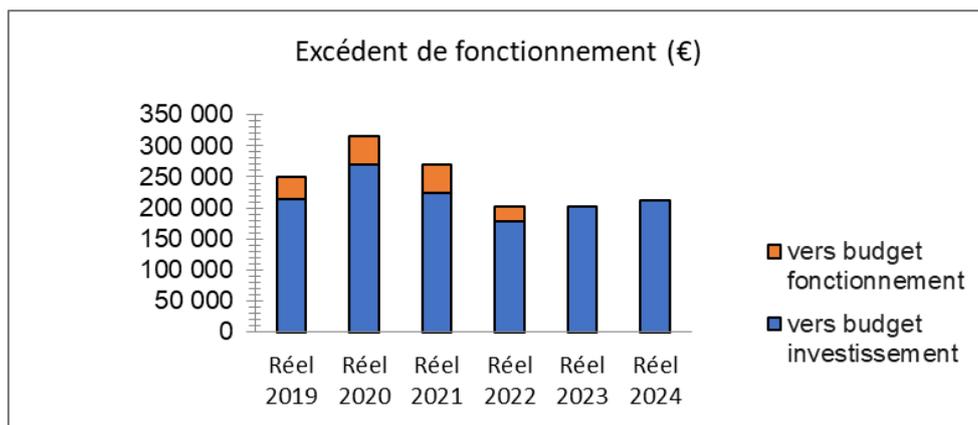
Une hausse des recettes de gestion courante (hors produits exceptionnels) de 50 000€ est constatée en 2024 par rapport à 2023, principalement sur les recettes des services communaux incluant un rattrapage des montants versés par GPSEO dans le cadre de la convention de mise à disposition de notre personnel communal.

La hausse des taux des taxes foncières a apporté les revenus escomptés qui ont compensé la baisse des recettes en provenance du Département (droits de mutation) ainsi que la perception partielle de la taxe sur la consommation d'électricité reversée par le syndicat d'énergie SEY78.

Les dotations de l'Etat augmentent légèrement avec l'apparition de nouvelles recettes.

Les loyers perçus au titre de l'occupation de l'immobilier communal ont également progressé légèrement avec les premières recettes reçues de l'opérateur Free.





Le CFU 2024 présente un excédent de fonctionnement de 212 492,55 €. Selon l'affectation votée par le conseil municipal, cet excédent est intégralement affecté à l'investissement et reporté en totalité sur le budget de la section d'investissement 2025 afin de contribuer au financement des grands projets d'aménagements en cours.

## 2. SECTION D'INVESTISSEMENT

### A. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES BUDGETAIRES	2024 (€)	OBSERVATIONS
Immobilisations incorporelles	345,60	logiciel
Immobilisations corporelles	83.665,41	Achats d'équipements divers Rénovation bâtiments communaux
Immobilisations en cours	168.882,91	Chantiers en cours
Dépenses d'ordre	200,00	Intégration frais d'études
<b>TOTAL</b>	<b>253.093,92</b>	

En 2024, les principales dépenses d'investissements ont été constituées des objets suivants (par ordre décroissant d'importance) :

- Création du parking jouxtant l'atelier municipal,
- Ecole : stores extérieurs et remplacement chaudière propane,
- Embellissement (chemins rando, éclairage ruelle St Jean),
- Acquisition matériel divers,
- Aménagement prairie humide.

### B. RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES BUDGETAIRES	2024 (€)	OBSERVATIONS
Dotations, fonds divers et réserves	249.185,30	Récupération de la TVA des années antérieures Excédent de fonctionnement 2023 réaffecté
Subventions d'investissement	138.290,70	Subventions de l'Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, PNR du Vexin, amendes de police
Immobilisations diverses	1.754,80	
<b>TOTAL</b>	<b>389.230,80</b>	

En 2024, les recettes d'investissement sont constituées par :

- La récupération de la TVA sur les travaux des années antérieures (47.173,13€) et de l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2023 (202.012,17€),
- Les subventions de l'Etat (DETR, DSIL) pour la seconde tranche des travaux d'isolation thermique de l'école, du PNR du Vexin pour les travaux d'aménagement des chemins de randonnée et ruelle St Jean,
- Le produit des amendes de police.

A ces recettes, vient s'ajouter l'excédent du budget d'investissement de l'année 2023 (438.505,64 €).

Le budget d'investissement 2024 dégage un excédent de 574.642,52€ qui sera reporté sur le budget d'investissement 2025.